

Jeux olympiques 2024 : vers un télétravail massif des Franciliens

Article réservé aux abonnés

JO Paris 2024 dossier

Pendant les Jeux, pour les Parisiens et les Franciliens, le travail à distance sera recommandé. Au point de vider les rues ?



Une affiche de la campagne du gouvernement en faveur du télétravail, dans le métro parisien, le 29 janvier 2024. (Laure Boyer/Hans Lucas.AFP)

par Lucas Bauer

publié le 21 mai 2024 à 19h30

A quoi ressembleront les rues de Paris du 26 juillet au 11 août ? Faut-il s'attendre à «une grande fête», comme l'espère le Comité olympique, ou à une capitale vidée de ses salariés, où ne déambuleront que les touristes ? Première constatation, si une partie des habitants manque à l'appel, y compris tout simplement parce qu'ils seront en congés d'été, la majorité ne s'enfuira probablement pas. En mars, 70 % des Franciliens indiquaient ne pas avoir l'intention de quitter la région pendant les JO, selon une étude d'Atout France. Mais ils ne seront pas pour autant visibles : près des trois quarts des salariés comptent éviter au

maximum les déplacements liés au travail pendant la période des JO, révèle une enquête d'Alight et OpinionWay. Notamment par peur de se retrouver coincés dans des métros et RER saturés : cette même étude révèle que près d'un salarié sur deux redoute cette période. Un tiers des Franciliens ne veut d'ailleurs pas mettre les pieds au bureau : trois salariés sur dix comptent demander un 100 % télétravail à leur employeur sur toute la période.

D'ailleurs, espoir ou non de «grande fête», le gouvernement lui-même les y encourage, comme l'a montré une campagne d'affichage dans le métro en début d'année. Il a même décidé d'offrir un petit coup de pouce financier, avec un arrêté paru début avril qui étend de dix jours le montant maximal du forfait «télétravail» pendant la période olympique. Soit 10

«Oui, c'est une circonstance extraordinaire dans la vie, dans notre quotidien de Parisien. En revanche, les autorités ont eu le temps de s'y préparer, de mettre en place les mesures. Au niveau juridique, rien ne dit que c'est exceptionnel», affirme Anne Leleu-Été, avocate spécialiste du droit du travail. «Mais ce n'est dans l'intérêt de personne de refuser le télétravail», reconnaît la juriste, qui réfléchit déjà à réorganiser son cabinet lors des JO.

